

DIRECTION DES FINANCES ET MARCHES PUBLICS
SECTEUR DES FINANCES
REF : APB

ARR2018_ 0183

ARRETE

OBJET : CESSATION DE FONCTIONS DE CHARLIE MAILLOT EN QUALITE DE MANDATAIRE SUPPLEANT DE LA REGIE DE RECETTES AUPRES DU SERVICE DE LA CULTURE

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret 2008-227 du 5 mars 2008,

VU l'arrêté ministériel en date du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

VU l'instruction ministérielle du 21 avril 2006,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2008 fixant les indemnités de responsabilité allouées aux régisseurs des régies de recettes et/ou d'avances,

VU l'arrêté n°96-03 en date du 9 janvier 1996, modifié par l'arrêté n°02-06 en date du 4 février 2002 et par décisions n° D 07-164 du 18 octobre 2007 et D11-26 du 03 février 2011, portant création de la régie de recettes auprès du service Culture,

VU l'arrêté n°A12-85 en date du 12 juin 2012 portant nomination de Madame Catherine VENEZIANO en qualité de régisseur titulaire, de la régie de recettes auprès du Service Culture,

VU l'arrêté n°ARR2016_0057 en date du 10 mars 2016 portant nomination de Madame Stéphanie Hiller en qualité de mandataire suppléant, de la Régie de Recettes auprès du Service de la Culture,

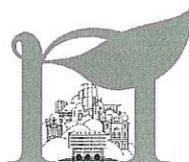
VU l'arrêté n°ARR2016_0231 en date du 12 octobre 2016 portant nomination de Madame Charlie Maillot en qualité de mandataire suppléant, de la Régie de Recettes auprès du Service de la Culture,

VU l'acceptation du Régisseur, en date du 18 juillet 2018,

VU l'avis conforme du Comptable public, en date du 19 juillet 2018,

CONSIDERANT que Madame Charlie Maillot a quitté ses fonctions au sein du Service de la Culture, à effet du 4 juin 2018,

1/3



VILLE DE NOISIEL

Suite 1 de l'arrêté N° ARR 2018_ 0183

Portant Cessation de fonctions de Charlie Maillot en qualité de mandataire suppléant de la Régie de Recettes auprès du Service de la Culture

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est mis fin aux fonctions de mandataire suppléant de la Régie de recettes auprès du Service de la Culture, de Madame Charlie Maillot, à effet du 4 juin 2018.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Comptable publique de Marne-la-Vallée,
- Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Noisiel,
- Aux intéressés.

Chargés, chacun pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Madame la Comptable publique
Pour avis conforme du 19 juillet 2018



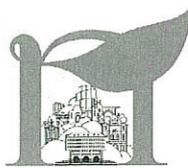
Fait à Noisiel, le 14 AOUT 2018

Le Maire,
Pour l'absence et par Suppléance,
de 1er Adjoint



SITHAL TIENG
SITHAL TIENG

2/3

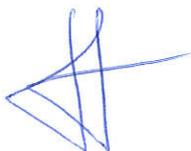


Suite 2 de l'arrêté N° ARR 2018_

Portant Cessation de fonctions de Charlie Maillot en qualité de mandataire suppléant de la Régie de Recettes auprès du Service de la Culture

Le régisseur titulaire
Catherine VENEZIANO
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

" Vu pour acceptation "



Le mandataire suppléant
Charlie MAILLOT
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation



Cadre réservé à l'AG

~~Transmis au représentant de l'Etat le~~

Affiché le 16 AOUT 2018

Notifié le

Publié le 16 AOUT 2018

